

WORLD DIRECTORY OF  
SCHOOLS  
FOR MEDICAL ASSISTANTS  
RÉPERTOIRE MONDIAL  
DES ÉCOLES  
D'ASSISTANTS MÉDICAUX

1973



WORLD HEALTH ORGANIZATION  
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

GENÈVE

1976

WORLD DIRECTORY OF  
SCHOOLS  
FOR MEDICAL ASSISTANTS

RÉPERTOIRE MONDIAL  
DES ÉCOLES  
D'ASSISTANTS MÉDICAUX

1973

---

WORLD HEALTH ORGANIZATION  
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ  
GENÈVE

1976

ISBN 92 4 050002 2

© World Health Organization 1976

Publications of the World Health Organization enjoy copyright protection in accordance with the provisions of Protocol 2 of the Universal Copyright Convention. For rights of reproduction or translation of WHO publications, in part or *in toto*, application should be made to the Office of Publications, World Health Organization, Geneva, Switzerland. The World Health Organization welcomes such applications.

The designations employed and the presentation of the material in this publication do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the World Health Organization concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries.

The mention of specific companies or of certain manufacturers' products does not imply that they are endorsed or recommended by the World Health Organization in preference to others of a similar nature that are not mentioned. Errors and omissions excepted, the names of proprietary products are distinguished by initial capital letters.

---

ISBN 92 4 050002 2

© Organisation mondiale de la Santé, 1976

Les publications de l'Organisation mondiale de la Santé bénéficient de la protection prévue par les dispositions du Protocole № 2 de la convention universelle pour la Protection du Droit d'Auteur. Pour toute reproduction ou traduction partielle ou intégrale, une autorisation doit être demandée au Bureau des Publications, Organisation mondiale de la Santé, Genève, Suisse. L'Organisation mondiale de la Santé sera toujours très heureuse de recevoir des demandes à cet effet.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation mondiale de la Santé aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La mention de firmes et de produits commerciaux n'implique pas que ces firmes et produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'Organisation mondiale de la Santé de préférence à d'autres. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

**CONTENTS**  
**TABLE DES MATIÈRES**

	Page
Preface . . . . .	7
<i>Préface</i>	
Introduction . . . . .	9
<i>Introduction</i>	
Explanatory notes . . . . .	11
<i>Notes explicatives</i>	
Lists of schools and general information, by country or area . . . . .	15
<i>Listes des écoles et renseignements généraux, par pays ou zone</i>	

	Page		Page
Algeria . . . . .	15	Hong Kong . . . . .	37
<i>Algérie</i>		<i>Inde</i> . . . . .	38
Benin . . . . .	16	India	
<i>Bénin</i>		Iraq . . . . .	39
Bulgaria . . . . .	17	<i>Iraq</i>	
<i>Bulgarie</i>		Ivory Coast . . . . .	40
Canada . . . . .	18	Kenya . . . . .	41
Colombia . . . . .	25	Lao People's Democratic Republic . . . . .	42
<i>Colombie</i>		Liberia . . . . .	43
Congo . . . . .	26	<i>Libéria</i>	
<i>Côte d'Ivoire</i> . . . . .	40	Madagascar . . . . .	44
Democratic Yemen . . . . .	27	<i>Malaisie</i> . . . . .	46
El Salvador . . . . .	28	Malawi . . . . .	45
<i>Etats-Unis d'Amérique</i> . . . . .	93	Malaysia . . . . .	46
Ethiopia . . . . .	29	Maldives . . . . .	47
<i>Ethiopie</i>		Nepal . . . . .	48
Fidji . . . . .	30	<i>Népal</i>	
<i>Fiji</i>		Niger . . . . .	49
Ghana . . . . .	32	Nigeria . . . . .	50
Guatemala . . . . .	34	<i>Nigéria</i>	
Guinea . . . . .	35	Ouganda . . . . .	64
<i>Guinée</i>		Panama . . . . .	51
Guyana . . . . .	36		
<i>Guyane</i>			

	Page		Page
<i>Papouasie-Nouvelle-Guinée</i> . . . . .	52	Tunisia . . . . .	61
Papua New Guinea		<i>Tunisie</i>	
Poland . . . . .	53	Turkey . . . . .	62
<i>Pologne</i>		<i>Turquie</i>	
<i>République démocratique populaire lao</i> . . . . .	42	Uganda . . . . .	64
<i>République-Unie de Tanzanie</i> . . . . .	90	<i>Union des Républiques socialistes soviétiques</i>	65
Rwanda . . . . .	55	Union of Soviet Socialist Republics	
<i>Soudan</i> . . . . .	57	United Republic of Tanzania. . . . .	90
Sri Lanka . . . . .	56	United States of America . . . . .	93
Sudan . . . . .	57	<i>Yémen démocratique</i> . . . . .	27
Thailand . . . . .	58	Zambia . . . . .	98
<i>Thaïlande</i>		<i>Zambie</i>	
Togo . . . . .	60		
Annex 1. Number of schools for medical assistants, by WHO region and country or area / <i>Annexe 1. Nombre d'écoles d'assistants médicaux, par Région de l'OMS et par pays ou zone</i> . . . . .	103		
Annex 2. Duration of studies, admission requirements, and name of diploma or certificate, by country or area / <i>Annexe 2. Durée des études, conditions d'admission, et nom du diplôme ou certificat, par pays ou zone</i> . . . . .	106		
Annex 3. Supplementary information on the training of medical assistants / <i>Annexe 3. Renseignements complémentaires concernant la formation des assistants médicaux</i> . . . . .	110		

WORLD DIRECTORY OF SCHOOLS FOR MEDICAL ASSISTANTS  
RÉPERTOIRE MONDIAL DES ÉCOLES D'ASSISTANTS MÉDICAUX

It should be noted that the inclusion of the name of a school in this publication does not imply recognition or accreditation of that institution, or of its training programme, by the World Health Organization. Furthermore, since only those schools of whose existence WHO has been notified by governments are listed herein, the Organization cannot accept responsibility for the omission of the names of any institutions.

La mention d'une école dans la présente publication n'implique pas que cet établissement ou son programme d'enseignement sont reconnus ou accrédités par l'Organisation mondiale de la Santé. En outre, étant donné que seules sont énumérées les écoles dont l'existence a été notifiée à l'OMS par les gouvernements, l'Organisation ne saurait être tenue responsable de l'omission de l'un quelconque des établissements.

WORLD DIRECTORY OF  
SCHOOLS  
FOR MEDICAL ASSISTANTS  
  
RÉPERTOIRE MONDIAL  
DES ÉCOLES  
D'ASSISTANTS MÉDICAUX

1973

---

WORLD HEALTH ORGANIZATION  
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ  
GENÈVE

1976

ISBN 92 4 050002 2

© World Health Organization 1976

Publications of the World Health Organization enjoy copyright protection in accordance with the provisions of Protocol 2 of the Universal Copyright Convention. For rights of reproduction or translation of WHO publications, in part or *in toto*, application should be made to the Office of Publications, World Health Organization, Geneva, Switzerland. The World Health Organization welcomes such applications.

The designations employed and the presentation of the material in this publication do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the World Health Organization concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries.

The mention of specific companies or of certain manufacturers' products does not imply that they are endorsed or recommended by the World Health Organization in preference to others of a similar nature that are not mentioned. Errors and omissions excepted, the names of proprietary products are distinguished by initial capital letters.

---

ISBN 92 4 050002 2

© Organisation mondiale de la Santé, 1976

Les publications de l'Organisation mondiale de la Santé bénéficient de la protection prévue par les dispositions du Protocole N° 2 de la convention universelle pour la Protection du Droit d'Auteur. Pour toute reproduction ou traduction partielle ou intégrale, une autorisation doit être demandée au Bureau des Publications, Organisation mondiale de la Santé, Genève, Suisse. L'Organisation mondiale de la Santé sera toujours très heureuse de recevoir des demandes à cet effet.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation mondiale de la Santé aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La mention de firmes et de produits commerciaux n'implique pas que ces firmes et produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'Organisation mondiale de la Santé de préférence à d'autres. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

**CONTENTS**  
**TABLE DES MATIÈRES**

	Page
Preface . . . . .	7
<i>Préface</i> . . . . .	
Introduction . . . . .	9
<i>Introduction</i> . . . . .	
Explanatory notes . . . . .	11
<i>Notes explicatives</i> . . . . .	
Lists of schools and general information, by country or area . . . . .	15
<i>Listes des écoles et renseignements généraux, par pays ou zone</i> . . . . .	
	Page
Algeria . . . . .	15
<i>Algérie</i> . . . . .	
Benin . . . . .	16
<i>Bénin</i> . . . . .	
Bulgaria . . . . .	17
<i>Bulgarie</i> . . . . .	
Canada . . . . .	18
<i>Canada</i> . . . . .	
Colombia . . . . .	25
<i>Colombie</i> . . . . .	
Congo . . . . .	26
<i>Côte d'Ivoire</i> . . . . .	
Democratic Yemen . . . . .	27
<i>Démocratique du Yémen</i> . . . . .	
El Salvador . . . . .	28
<i>El Salvador</i> . . . . .	
Etats-Unis d'Amérique . . . . .	93
<i>États-Unis d'Amérique</i> . . . . .	
Ethiopia . . . . .	29
<i>Ethiopie</i> . . . . .	
Fidji . . . . .	30
<i>Fidji</i> . . . . .	
Ghana . . . . .	32
<i>Ghana</i> . . . . .	
Guatemala . . . . .	34
<i>Guatemala</i> . . . . .	
Guinea . . . . .	35
<i>Guinée</i> . . . . .	
Guyana . . . . .	36
<i>Guyane</i> . . . . .	
Hong Kong . . . . .	37
<i>Hong Kong</i> . . . . .	
Inde . . . . .	38
<i>Inde</i> . . . . .	
India . . . . .	38
Irak . . . . .	39
<i>Iraq</i> . . . . .	
Ivory Coast . . . . .	40
<i>Côte d'Ivoire</i> . . . . .	
Kenya . . . . .	41
<i>Kenya</i> . . . . .	
Lao People's Democratic Republic . . . . .	42
<i>Laos</i> . . . . .	
Liberia . . . . .	43
<i>Libéria</i> . . . . .	
Madagascar . . . . .	44
<i>Madagascar</i> . . . . .	
Malaisie . . . . .	46
<i>Malaisie</i> . . . . .	
Malawi . . . . .	45
<i>Malawi</i> . . . . .	
Malaysia . . . . .	46
<i>Malaysia</i> . . . . .	
Maldives . . . . .	47
<i>Maldives</i> . . . . .	
Nepal . . . . .	48
<i>Népal</i> . . . . .	
Niger . . . . .	49
<i>Niger</i> . . . . .	
Nigeria . . . . .	50
<i>Nigéria</i> . . . . .	
Ouganda . . . . .	64
<i>Ouganda</i> . . . . .	
Panama . . . . .	51

	Page		Page
<i>Papouasie-Nouvelle-Guinée</i> . . . . .	52	Tunisia . . . . .	61
Papua New Guinea		<i>Tunisie</i>	
Poland . . . . .	53	Turkey . . . . .	62
<i>Pologne</i>		<i>Turquie</i>	
<i>République démocratique populaire lao</i> . . .	42	Uganda . . . . .	64
<i>République-Unie de Tanzanie</i> . . . . .	90	<i>Union des Républiques socialistes soviétiques</i>	65
Rwanda . . . . .	55	Union of Soviet Socialist Republics	
<i>Soudan</i> . . . . .	57	United Republic of Tanzania. . . . .	90
Sri Lanka . . . . .	56	United States of America . . . . .	93
Sudan . . . . .	57	<i>Yémen démocratique</i> . . . . .	27
Thailand . . . . .	58	Zambia . . . . .	98
<i>Thaïlande</i>		<i>Zambie</i>	
Togo . . . . .	60		
Annex 1. Number of schools for medical assistants, by WHO region and country or area / <i>Annexe 1.</i> <i>Nombre d'écoles d'assistants médicaux, par Région de l'OMS et par pays ou zone</i> . . . . .	103		
Annex 2. Duration of studies, admission requirements, and name of diploma or certificate, by country or area / <i>Annexe 2. Durée des études, conditions d'admission, et nom du diplôme ou certificat, par pays ou zone</i> . . . . .	106		
Annex 3. Supplementary information on the training of medical assistants / <i>Annexe 3. Renseignements complémentaires concernant la formation des assistants médicaux</i> . . . . .	110		

## PREFACE

The vital role of auxiliaries in public health programmes has long been recognized, but in more recent years the expansion of health services in both developed and developing countries has further emphasized the need for this category of personnel. In the former countries, advances in knowledge in the health field, the changing social structure and patterns of behaviour, and the growing demands of a better-informed population—especially for services related to geriatrics, long-term illness and rehabilitation—have increased the requirement for additional auxiliary cadres.

In a great many developing countries, a serious shortage of fully trained professional personnel is severely handicapping the execution of planned health programmes, particularly where there is an urgent need to establish or expand the coverage of primary health care services. This undermanning of the health professions has increased the demand for health auxiliaries to relieve physicians, dentists, nurses, midwives, public health inspectors, etc., of some of their tasks and enable them to devote more time to matters requiring their higher level of competence.

In presenting the World Directory of Schools for Medical Assistants, the World Health Organization aims to provide health administrators, educators and students with a compilation of information which, it is hoped, will constitute a basis for efforts to improve the education and training of these auxiliaries so that they may become better prepared to fulfil their role and to meet the needs of the population.

The present Directory, which is a bilingual (English and French) publication, forms part of a series of world directories of institutions for the training of health personnel.<sup>1</sup> The information

<sup>1</sup> It is hoped that two further volumes in the field of health auxiliary training, dealing respectively with operating and nonoperating dental auxiliaries and medical laboratory technicians and assistants, will be published in the near future.

## PRÉFACE

Le rôle essentiel joué par les auxiliaires dans les programmes de santé publique est reconnu de longue date, mais au cours de ces dernières années, le développement des services de santé tant dans les pays développés que dans les pays en voie de développement a rendu plus manifeste encore l'utilité de cette catégorie de personnel. Les progrès des connaissances relatives à la santé, l'évolution des structures sociales et des comportements, les exigences croissantes d'une population mieux informée, notamment en ce qui concerne les services touchant la gériatrie, les maladies à long terme et la réadaptation, ont rendu nécessaire un accroissement des auxiliaires dans les pays développés.

Dans un grand nombre de pays en voie de développement, l'exécution des programmes de santé prévus par les pouvoirs publics se trouve gravement compromise par une importante pénurie de personnel professionnel qualifié, en particulier là où s'impose de façon pressante la nécessité de créer ou de développer des réseaux de services de santé primaires. Cette insuffisance des effectifs chez les professionnels de la santé a rendu plus nécessaire le recours à des auxiliaires capables de prendre en charge certaines tâches des médecins, dentistes, infirmières, sages-femmes, inspecteurs de la santé publique, etc., et pour leur permettre de consacrer davantage de temps aux domaines dans lesquels leur compétence est indispensable.

Par la publication du Répertoire mondial des écoles d'assistants médicaux, l'Organisation mondiale de la Santé entend mettre à la disposition des administrateurs de la santé, des enseignants et des étudiants un ensemble de renseignements dont on peut espérer qu'ils constitueront une base aux efforts tentés pour améliorer l'enseignement et la formation dispensés à ces auxiliaires en vue de les mieux préparer à remplir le rôle qui leur est imparti et à faire face aux besoins de la population.

Le présent répertoire est une publication bilingue anglais-français et fait partie d'une série de répertoires mondiaux des établissements de formation des personnels de santé.<sup>1</sup> La documenta-

<sup>1</sup> Deux autres volumes consacrés à la formation des auxiliaires de la santé, l'un traitant des auxiliaires dentaires autorisés et non autorisés à travailler en bouche et l'autre des techniciens et des assistants de laboratoire médical, devraient en principe paraître sous peu.

presented is based primarily on answers to a questionnaire designed by WHO and distributed to the schools by their respective governments.<sup>1</sup> Before publication the individual entries were sent to the governments concerned for verification and approval. However, in a work of this kind it is impossible to guarantee the complete accuracy of the data collected. The Division of Health Manpower Development, WHO, 1211 Geneva 27, Switzerland, would welcome notification of any errors or omissions.

---

<sup>1</sup> Data pertaining to the United States of America were collected with the assistance of the American Association of State Colleges and Universities (AASCU).

tion présentée repose principalement sur les réponses à un questionnaire établi par l'OMS et distribué aux établissements par les gouvernements.<sup>1</sup> Avant la publication, les rubriques ont été communiquées aux gouvernements pour vérification et approbation. Toutefois, dans un ouvrage de ce type, il est impossible de garantir la parfaite exactitude de toutes les données recueillies. Les personnes qui relèveraient des erreurs ou des omissions sont priées d'en aviser la Division du Développement des Personnels de Santé, OMS, 1211 Genève 27, Suisse.

---

<sup>1</sup> Les données relatives aux Etats-Unis d'Amérique ont été réunies avec la collaboration de l'Association américaine des Collèges et Universités d'Etat (AASCU).

## INTRODUCTION

For the purposes of this Directory, the term "medical assistant" is defined as follows:

a health worker with 8-9 years' basic general education, followed by 2-3 years' technical training that should enable him<sup>1</sup> to recognize the most common diseases, to care for the simpler ones, to refer more complicated problems to the nearest health centre or hospital, to carry out preventive measures, and to promote health in his district.

The duties of the medical assistant vary from one country to another, as does his appellation (see Annex 2), but what is essential is that the need for such an important member of health teams should be recognized and that he should be trained to fulfil the role assigned to him. His designation merely reflects the responsibilities conferred upon him by the health services of his country. Those responsibilities frequently extend beyond the spheres of prevention, diagnosis, treatment, and rehabilitation, since he often has the experience necessary to advise local health planners and guide a health team towards promoting the physical, mental and social wellbeing of the community.

The medical assistant is the very type of intermediate-level health worker likely to play a crucial role in the development of health services and local communities in underserved areas. In some places he will relieve physicians of duties that do not call for their degree of expertise; in others, working in a health centre under a doctor's supervision, he will be responsible for the health of a particular sector of the population; elsewhere, he will train, guide and supervise primary health care workers, who will refer to him any cases that they are not competent to deal with.

It is hoped that this Directory will facilitate an exchange of experience, views, programmes and staff among those responsible for medical assis-

## INTRODUCTION

Le terme d'assistant médical<sup>1</sup> retenu dans le présent répertoire peut être défini comme suit:

un travailleur de la santé qui, après huit ou neuf années d'instruction générale, a reçu une formation technique de deux ou trois ans lui permettant de reconnaître les affections courantes, de soigner les plus simples, de soumettre les problèmes les plus compliqués au centre de santé ou à l'hôpital les plus proches, d'appliquer des mesures préventives et de promouvoir la santé dans sa circonscription.

Les attributions de l'assistant médical varient d'un pays à l'autre, ainsi que les appellations qu'il reçoit (voir l'annexe 2), mais l'important, c'est avant tout que la nécessité de ce membre si utile des équipes de santé soit reconnue et qu'il soit bien entraîné aux tâches qu'on attend de lui. Quant à sa désignation, elle ne fait que refléter le rôle et la place que les services de santé de son pays lui réservent. Il arrive souvent que ses attributions ne se limitent pas aux domaines de la prévention, du diagnostic, du traitement et de la réadaptation, car ses connaissances lui permettent fréquemment d'agir en qualité de conseiller des autorités locales en matière de planification sanitaire et de diriger l'équipe de santé publique dans le sens d'une promotion du bien-être physique, mental et social de la collectivité.

L'assistant médical représente le type même de personnel de santé de niveau intermédiaire susceptible de jouer un rôle déterminant dans le développement des services de santé et des collectivités locales des régions insuffisamment desservies. Tantôt il déchargeera les médecins de certaines obligations qui ne requièrent pas leur niveau de compétence, tantôt, au centre de santé, il aura la responsabilité, sous les ordres d'un médecin, de la santé d'un secteur déterminé de la population. Ailleurs encore, il formera, guidera et encadrera les agents chargés des soins de santé primaires, qui lui adresseront les cas dépassant leur compétence.

Nous espérons que ce répertoire facilitera l'échange de l'expérience, des opinions, des programmes et des personnels par les responsables

<sup>1</sup> For the sake of convenience the masculine gender has been used throughout this compilation of information on the training and functions of medical assistants, though the statements apply equally to men and women, except when the contrary intention is evident from the context.

<sup>1</sup> Bien que les renseignements relatifs à la formation et aux attributions des assistants médicaux concernent également des hommes et des femmes, le masculin a été généralement adopté pour plus de commodité, sauf dans les cas où une distinction ressort manifestement du contexte.

tant training programmes in the various countries. In this way, it may be possible to adapt, improve and extend the training and utilization of this category of health worker, to the benefit of populations throughout the world.

Annexes 1 and 2 provide a summary of the data presented in this volume, and Annex 3 includes some supplementary items of information.

des programmes de formation d'assistants médicaux des différents pays. Ainsi, on pourra adapter, perfectionner et généraliser la formation et l'utilisation de cette catégorie de personnel de santé et en faire profiter les populations du monde entier.

On trouvera aux annexes 1 et 2 un résumé des données consignées dans le présent volume et à l'annexe 3 un certain nombre de renseignements complémentaires.

## Explanatory Notes

The information contained in this Directory refers to the year 1973, unless otherwise stated.

The countries or areas are listed in English alphabetical order, and each is dealt with in a separate entry, which consists of two parts: (1) a table, and (2) general information.

Training institutions are listed alphabetically in the tables as follows:

(1) by city (except in the case of Canada, India, the USSR, and the USA, where the schools are listed first under the name of the province, state or republic, as the case may be, and then under the name of the city), and

(2) by institution.

The following notes relate to the data presented in the tables:

### Column 1—Name and address

The names and addresses of schools are given in the language of the country concerned, unless that language does not use the Roman alphabet, in which case an English or French version is provided depending on which of those languages was used in answering the WHO questionnaire. Exceptions are schools in Bulgaria and the USSR, whose names and addresses have been given in Russian and transliterated in accordance with the system recommended by the International Organization for Standardization.

### Column 2—Year instruction started

The year in which the course for medical assistants was first given at the school; it does not necessarily correspond to the date of the founding of the institution as a whole.

### Column 3—Primary and secondary education

The basic formal schooling received by the student, which generally ranges between 6 and 14 years.

## Notes explicatives

Sauf indication contraire, les renseignements consignés dans le présent répertoire correspondent à l'année 1973.

Les pays ou zones sont énumérés dans l'ordre alphabétique anglais, et chacun fait l'objet d'une rubrique distincte comprenant d'une part un tableau et d'autre part des renseignements généraux.

Les établissements apparaissent dans les tableaux par ordre alphabétique de la manière suivante :

1) par ville (sauf dans le cas du Canada, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Inde et de l'Union soviétique, pour lesquels on a adopté une classification par Etat, province ou république, selon le cas, puis par ville),

2) par établissement.

Les explications ci-dessous se rapportent aux données figurant dans les tableaux :

### Première colonne — Nom et adresse

Les nom et adresse de l'établissement sont donnés dans la langue du pays, à moins que celle-ci ne s'exprime pas en caractères latins, auquel cas ils sont indiqués soit en anglais soit en français, selon que l'une ou l'autre de ces deux langues a été employée dans la réponse au questionnaire de l'OMS. Les instituts de formation de l'URSS et de Bulgarie font exception; leurs nom et adresse sont en effet donnés en russe et translittérés conformément au système recommandé par l'Organisation internationale de Normalisation.

### Deuxième colonne — Année de création du cours

Année durant laquelle le cours destiné aux assistants médicaux a été donné pour la première fois dans l'établissement; elle ne coïncide pas nécessairement avec la date de fondation de celui-ci.

### Troisième colonne — Etudes primaires et secondaires

Scolarité suivie par l'étudiant, laquelle s'étend généralement sur une durée de six à quatorze ans.

**Column 4—Entrance examination**

Any type of written examination, whether held at the national or at the institute level, which determines the candidate's admission or rejection.

**Column 5—Other [requirements]**

These are in addition to, or in lieu of, an entrance examination; they are explained in footnotes to the table.

**Column 6—Duration of course**

The number of months or years of training, in addition to the basic formal primary and secondary education, that the candidate must undertake in order to obtain the respective diploma or certificate.

**Column 7—Name of diploma or certificate**

This is indicated in the language of the country or in English or French, depending on which of those languages was used in answering the WHO questionnaire.

**Column 8—Language of instruction**

The language in which the courses are given, which may vary from school to school even in the same country.

**Column 9—Total enrolment**

The number of students enrolled at the school in all classes during the academic year 1973, unless otherwise stated.

**Column 10—First-year admissions**

The number of first-year students who commenced their studies at the school during the academic year 1973, unless otherwise stated.

**Quatrième colonne — Examen d'entrée**

Tout examen écrit exigé par l'État ou par l'établissement pour l'admission aux cours.

**Cinquième colonne — Autres conditions**

Conditions qui s'ajoutent ou se substituent à l'examen d'entrée; elles sont précisées dans les notes au bas des tableaux.

**Sixième colonne — Durée du cours**

Nombre de mois ou d'années que doit accomplir le candidat après ses études primaires et secondaires pour obtenir le diplôme ou le certificat envisagé.

**Septième colonne — Nom du diplôme ou certificat**

Le nom du diplôme ou du certificat est indiqué soit dans la langue du pays, soit en anglais ou en français, selon la langue utilisée dans la réponse au questionnaire de l'OMS.

**Huitième colonne — Langue d'enseignement**

Langue dans laquelle est donné le cours; elle peut varier d'un établissement à l'autre, même à l'intérieur d'un pays.

**Neuvième colonne — Nombre total d'élèves**

Sauf indication contraire, nombre d'élèves inscrits dans toutes les classes de l'établissement pour l'année scolaire 1973.

**Dixième colonne — Nombre d'élèves admis en première année**

Sauf indication contraire, nombre d'élèves de première année qui ont commencé leurs études dans l'établissement au début de l'année scolaire 1973.